

Procès-Verbal – Jeudi 12 février 2026

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRA ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE, TENUE AU 134 RUE PRINCIPALE (BUREAU MUNICIPAL) LE 12 FÉVRIER 2026 À 19H00, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR PIERRE CYR, MAIRE

Sont présents, les conseillers, Dave Hérault, Gaétan Graveline et Ian Dagenais.

Est aussi présent le secrétaire d’assemblée : le directeur général par intérim / greffier-trésorier par intérim Pierre Vaillancourt.

Est absent : Sylvain Fortin

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, le greffier-trésorier par intérim a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l’avis tel que requis par la loi.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1

OUVERTURE

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et après avoir constaté qu’il y a quorum ouvre la session, il est 19h00.

À la suite de l’ouverture de la réunion, Monsieur le président présente l’ordre du jour

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l’ordre du jour
- 1.3 Adoption du plan triennal d’immobilisations 2026-2027-2028
- 1.4 Adoption du Budget 2026
- 1.5 Avis de motion – L’imposition des taux de taxes pour l’exercice financier 2026
- 1.6 Période de questions
- 1.7 Levée de l’assemblée

2026-02-27
1.2

ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l’ordre du jour ;

ATTENDU QUE la majorité des membres du conseil sont présents à cette séance ;

Il est proposé par Dave Hérault
Et résolu à l’unanimité des membres présent

D’ADOPTER l’ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2026-02-28
1.3

ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D’IMMOBILISATIONS 2026-2027-2028

IL EST PROPOSÉ par Gaétan Graveline
Et résolu à l’unanimité des membres présent

QUE le conseil adopte le plan triennal d’immobilisations 2025-2026-2027 tel que présenté Sous le document numéro PT262728.

ADOPTÉE

2026-02-29
1.4

ADOPTION DU BUDGET 2026

IL EST PROPOSÉ par Ian Dagenais
Et résolue à l’unanimité des membres présent

QUE la Municipalité du Village de Fort-Coulonge adopte le Budget 2026 tel que présenté

SOMMAIRE BUDGET 2026		
	BUDGET	BUDGET
	2025	2026
REVENUS		
Taux	(0.72 \$)	(0.57 \$)
TAXES (0,57\$ par 100\$ d'évaluation)	762,730.00 \$	615,710.00 \$
TAXES, COMPENSATIONS ET TARIFICATION	1,571,870.00 \$	1,767,758.00 \$
PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES	59,000.00 \$	59,000.00 \$
TRANSFERTS	697,552.00 \$	596,473.00 \$
SERVICES RENDUS	244,531.00 \$	121,578.00 \$
IMPOSITION DE DROITS	12,000.00 \$	27,000.00 \$
AMENDES ET PÉNALITÉS	1,050.00 \$	500.00 \$
INTÉRÊTS	(866.00)\$	25,500.00 \$
AUTRES REVENUS		350.00 \$
TOTAL	2,585,077 \$	2,598,159 \$
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	587,766.00 \$	659,296.00 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	276,621.00 \$	240,837.00 \$
TRANSPORT	693,462.00 \$	725,286.00 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	1,316,162.00 \$	1,066,403.00 \$
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	131,000.00 \$	157,000.00 \$
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVE	75,172.00 \$	83,751.00 \$
LOISIRS ET CULTURE	82,400.00 \$	93,491.00 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	25,973.00 \$	42,763.00 \$
TOTAL	3,188,556 \$	3,068,827 \$
EXCÉDENT (DÉFICIT) AVANT CONCILIATION	581,747.00 \$	470,668.00 \$
CONCILIATION À DES FINS BUDGÉTAIRES		
FINANCEMENT	83,384.00 \$	141,512.00 \$
IMMOBILISATIONS	(453,945.00)\$	(453,945.00)\$
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	394,000.00 \$	0.00 \$
SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ	(211,186.00)\$	(150,000.00)\$
TOTAL CONCILIATION À DES FINS FISCALE	(581,747.00)\$	(470,668.00)\$
SURPLUS DE L'EXERCICE FINS BUDGÉTAIRE	0 \$	0 \$

ADOPTÉE

2026-02-30
1.5

AVIS DE MOTION – L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026

Avis de motion est par la présente donné par Dave Hérault qu'un règlement portant le numéro 2026-275 « *Concernant l'imposition des taux de taxes pour l'exercice financier 2026* », sera déposé pour adoption lors d'une séance ultérieure.

L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

Le projet de règlement est déposé au conseil

1.6

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

1.7

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 19h46.

Président

Secrétaire

Pierre Cyr, Maire

Pierre Vaillancourt, DMA

« Je, Pierre Cyr, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal